ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Politique a l'egard des handicapes

Question écrite n° 51002

Texte de la question

M. Gilbert Biessy souhaite attirer l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur la situation des traumatises craniens et de leurs familles. Une circulaire du 4 juillet 1996 a apporte une premiere reponse aux graves problemes que rencontrent ces personnes. L'Union nationale des associations des familles des traumatises craniens (UNAFTC) veut donc poursuivre dans ce sens afin que des reponses soient degagees pour ce handicap particulier. Elle a donc, dans le cadre d'une motion au Premier ministre, propose les mesures suivantes : l'inscription de 100 MF en 1998 pour poursuivre la creation de structures d'accueil ; la definition d'une politique de prise en charge specifique ; la definition des procedures d'evaluation, d'expertise et d'indemnisation ; l'amelioration du dispositif d'orientation et du suivi des malades. L'UNAFTC souhaite egalement une concertation etroite a tous les niveaux avec les differents partenaires et les traumatises craniens et leurs familles. Il lui demande donc s'il compte prendre des mesures allant dans le sens des propositions de l'Union nationale des familles des traumatises craniens.

Données clés

Auteur : M. Biessy Gilbert
Circonscription : - COM
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 51002
Rubrique : Handicapes
Ministère interrogé : travail et affaires sociales
Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 21 avril 1997, page 2024